



La Poste en conflit avec l'un de ses agents.

Depuis cinq ans Salvatore Scafone se bat contre La Poste pour trouver un poste stable. En conflit avec sa direction qu'il a fait condamner, il vient de faire de nouveau des démarches auprès de sa direction.

Bouger avec La Poste, il connaît le refrain

Le Creusois Salvatore Scafone, adhérent du syndicat de défense des postiers, estime que son employeur La Poste lui fait payer les procès qu'il lui a intentés et qu'il a gagnés. Depuis 5 ans, il n'a pas de poste, il doit aller de mission en mission, lorsqu'il en a une. En fin de semaine, il a d'ailleurs dû de nouveau solliciter son directeur de réseau pour lui demander une nouvelle mission. La précédente prenait fin le 13 mai et depuis, il n'avait aucune nouvelle. Il a donc envoyé une lettre recommandée en fin de semaine pour avoir une nouvelle affectation conforme à son grade. La Poste a en effet l'obligation de lui confier une affectation comprenant des tâches et des responsabilités effectives. Selon le postier, La Poste n'aurait pas apprécié qu'il la traîne en justice. Il a intégré La Poste en 1988 en qualité de fonctionnaire. Il a été directeur d'établissement du bureau de pos-

te de Bourgneuf en mai 2002. En septembre 2008 il est informé qu'il sera remplacé dès la semaine suivante. La Poste l'ayant affecté à un «stage terrain». Fin 2008, il est nommé sur le terrain de Saint-Léonard comme encadrant de proximité. A partir d'avril 2009, Salvatore Scafone assure par intérim les fonctions de directeur d'établissement jusqu'en novembre 2010, avant d'être affecté à une mission ressources humaines à Limoges. Ce qu'il ne souhaitait pas. Commence alors pour lui toute une série de missions en différents lieux et postes. En 2012 la médecine du travail mentionne la nécessité de l'affecter à un poste conforme à son grade et à son expérience. Il finit par faire part «du caractère excessif des missions» et sollicite un rendez-vous auprès du médecin du travail, qui rend un avis d'inaptitude temporaire et l'oriente vers son médecin traitant qui lui ne constatera aucun problé-

me de santé. Il continue donc à travailler, puisqu'il n'a pas été arrêté, jusqu'à ce que La Poste fasse venir le SAMU, en 2014, sur son lieu de travail pour une hospitalisation d'office, pensant qu'il ne voulait pas fournir son arrêt de travail. Elle lui signifie dans le même temps son retrait de service dans l'attente d'éventuelles poursuites disciplinaires. Salvatore Scafone, par l'intermédiaire de son avocat d'Angers, maître Rimbault, a déposé 3 recours devant le tribunal administratif de Limoges. La Poste a été condamnée, sur un préjudice de carrière et l'excès de pouvoir. Salvatore Scafone témoigne de son parcours afin «de démontrer le comportement odieux de La Poste avec ses salariés».

Contactée, La Poste a déclaré ne pas commenter les situations personnelles de ses agents qu'ils soient fonctionnaires ou salariés.

FATIMA AZZOUG